

African Trade Agenda

(Version Française)

Third World Network-Africa

Numéro 9

Mai 2003

Dans ce numéro

L'investissement à l'omc:
Les pays en
développement sont
toujours opposés aux
négociations
pages 1-4

Les dangers d'un accord
sur l'investissement a
l'omc: Les pays africains
peuvent subir un sort pire
que la dette.
pages 4-7

Les Groupes de la Société
Civile africaine s'opposent
aux négociations sur
l'investissement à l'omc
pages 7-13

La CEDEAO fait marche
arrière
pages 9-11

Déclaration de la société
civile de Nairobi sur
AGCS
pages 11 -13

POURPARLERS SUR L'INVESTISSEMENT À L'OMC

Les pays en développement sont toujours opposés aux négociations au milieu des craintes de nouvelles manœuvres

Par Cecilia Oh, Third World Network, Genève.

Si les discussions sur les investissements à l'OMC demeurent très partagées, avec la plupart des pays en développement s'opposant aux tentatives des pays développés de lancer les négociations sur l'investissement, les pays en développement craignent que la nouvelle structure proposée pour faire avancer les discussions ne finisse par esquiver leurs points de vue. A la fin de la dernière réunion du Groupe de Travail sur les liens entre le Commerce et l'Investissement (GTCI), qui a eu lieu à Genève les 10 et 11 juin, le président du groupe de travail a annoncé la mise au point d'un nouveau processus qui permettrait au Président du Conseil Général de tenir des « consultations informelles » sur les questions de Singapour.

Il sera assisté par les « les Amis de la Présidence » comprenant les présidents des groupes de travail qui traitent des questions de Singapour, y compris l'investissement. L'objectif des consultations est de déterminer si le Conseil Général peut faire des recommandations à la Cinquième Réunion Ministérielle au sujet des questions de Singapour. L'Ambassadeur Seixas Correa a souligné que ce processus ne relève pas du mandat du Groupe de Travail sur les Liens entre le Commerce et l'Investissement.

Il est supposé que chacun des quatre présidents de Groupe de Travail tiennent des consultations avec ses membres sur un mandat « indéterminé », ce qui implique qu'ils ne seront pas obligés de respecter le mandat de clarification des Groupes de Travail. Quelques délégués des pays en développement ont déjà exprimé leur préoccupation que placer ce processus en dehors du Groupe de Travail sur l'Investissement pourrait aboutir à un contournement adroit du problème de points de vue divergents qui devrait apparaître dans le rapport du GTCI. Comme l'un des négociateurs l'a dit, « ils commenceront par discuter les modalités au niveau du processus du Conseil Général et nous serons obligés d'exprimer à nouveau nos points de vue. »

La forte divergence entre le point de vue des pays développés qui sont partisans d'un accord sur l'investissement et celui de la majorité des pays en développement qui s'y oppose, a été clairement mise en relief lors de la réunion du GTCI.

Lors de la réunion un certain nombre de pays en développement a déclaré qu'ils n'étaient pas prêts pour le lancement des négociations d'un accord multilatéral sur l'investissement.

Les pays en développement réagissaient au document soumis au GTCI par le Canada, le Costa Rica et la Corée, qui invitait les membres de l'OMC à convenir d'avancer vers la prochaine phase, à savoir les négociations de l'accord sur l'investissement.

Bien que le document reconnaisse que «un cadre multilatéral d'investissement à l'OMC n'aboutirait pas nécessairement à un plus grand flux d'investissement», il affirme que l'échec du lancement des négociations sur un tel accord constituerait une occasion perdue «de réglementer l'environnement multilatéral dans lequel l'investissement international peut répondre aux attentes de développement de nos citoyens.»

En réponse, au moins deux pays en développement membre du GTCI se demandaient «si un accord multilatéral sur l'investissement n'assure pas un plus grand flux d'investissement, pourquoi devons-nous accepter de conclure cet accord ? Comme d'habitude, les pays développés qui proposent cet accord n'ont pas pu donner des réponses satisfaisantes à cette question souvent soulevée par les pays en développement. Le Kenya a dit lors de la réunion du GTCI que «les explications avancées ne sont pas convaincantes».

De nombreux pays en développement lors de la réunion ont aussi déclaré qu'ils ne conviennent pas de la proposition selon laquelle le processus de clarification est achevé.

Le Canada, en introduisant le document, a dit qu'après sept années de travail, les travaux préparatoires du GTCI ont pris fin et que «les négociations des règles sur l'investissement à l'OMC tardent à se réaliser.»

Selon le Canada, le GTCI a examiné et discuté plus de cinquante propositions soumises par les membres, les organisations internationales et le Secrétariat (y compris les rapports du Conseil). Cela a abouti à des centaines de pages de documentation qui traite non seulement des questions relevant du mandat du Groupe mais aussi d'autres questions. Par

conséquent, les auteurs du document ont déclaré qu'ils étaient prêts à aborder la deuxième phase du travail : les négociations d'un cadre multilatéral sur l'investissement à l'OMC. Ils prévoient également que ces négociations seront en fin de compte intégrées dans un engagement unique associé aux accords de l'OMC en général.

Le document déclare en outre que le cadre d'investissement à l'OMC doit tenir compte de manière équilibrée des intérêts des pays d'accueil et des pays d'origine ainsi que des politiques et objectifs de développement des pays d'accueil et des droits de réglementation au profit de l'intérêt public. Les besoins particuliers de commerce et de développement des pays en développement et les pays les moins avancés doivent être pris en compte comme une partie intégrante de tout cadre, qui doit permettre aux membres de remplir des obligations et engagements compatibles avec leurs besoins et circonstances particulières.

En réponse, la Chine a déclaré que le document a fait de prétentions audacieuses et des généralisations faciles. La Chine a maintenu que le travail du GTCI était loin d'être achevé, puisqu'il n'y a pas encore d'accord sur la définition, l'étendue et d'autres questions. L'Inde a soutenu la position de la Chine que le travail du GTCI est loin d'être achevé.

Le Kenya a aussi partagé ce point de vue, en déclarant que «les éléments de clarification indiqués au paragraphe 22 de la Déclaration de Doha doivent aboutir à une convergence dans la compréhension des questions. En ce qui concerne sa délégation, cette convergence n'a pas été réalisée, a-t-il ajouté. Le délégué du Kenya a également dit que l'investissement est une nouvelle question et qu'il faudra bien comprendre les implications en matière de développement avant le démarrage des négociations.» Nous ne pensons pas que les nombreuses questions sans réponse seront abordées à la phase de négociation», a-t-il dit.

Lors d'une réunion récente des ministres du commerce tenue du 31 mai au 2 juin à Dhaka, les PMA ont abouti à la même conclusion. La Déclaration de Dhaka énonce clairement que le groupe des PMA ne compte pas entamer les négociations sur l'investissement à Cancun. Le paragraphe 29 de la Déclaration stipule que l'état

d'avancement des travaux au niveau du GTCI démontre clairement qu'il n'y aura pas d'accord sur aucun des éléments d'ici la Conférence de Cancun « Le paragraphe 30 de la Déclaration recommande que « le GTCI doit poursuivre ses travaux sur les questions soulevées au Paragraphe 22 de la Déclaration Ministérielle de Doha, y compris les études en vue de savoir comment un accord multilatéral sur l'investissement peut faciliter les flux d'IED et améliorer sa qualité dans les PMA ».

L'Inde a aussi remis en cause la supposition que les négociations seront lancées à Cancun. L'Inde a déclaré que la supposition était erronée tout en rappelant au GTCI qu'à Doha, le Président a imposé un préalable à savoir « un consensus explicite » avant le démarrage des négociations. L'Indonésie a dit que les discussions du GTCI ont mis en relief le fait qu'il y a des points de vue divergents sur la question. Il n'est donc pas convenable de commencer les négociations. Le délégué indonésien a dit que le moment n'était pas encore venu pour les négociations. » Il a également ajouté que la question d'investissement est très compliquée et exige davantage d'études surtout en ce qui concerne ses implications en matière de développement pour les pays en développement.

Dans leur déclaration, l'Inde et l'Indonésie ont aussi souligné que fait qu'il existait encore des points de vue divergents sur le point fondamental de savoir si l'investissement doit faire l'objet d'un accord de l'OMC. L'Indonésie a déclaré que l'investissement est en dehors du champ d'action de l'OMC alors que l'Inde estime que l'investissement ne relève pas de la compétence principale de l'OMC.

Dans sa réponse, la Malaisie a dit que les discussions vives au niveau du GTCI n'impliquent pas que les membres sont prêts pour les négociations. Le délégué de la Malaisie a réitéré l'importance d'un espace de politique dans le domaine des investissements pour de nombreux pays en développement et ajouté que les coûts l'emporteront sur les avantages pour les pays en développement si un accord multilatéral sur l'investissement est conclu.

Les pays en développement ne sont pas non plus convaincus que leurs préoccupations et besoins particuliers seront pris en compte dans un accord sur l'investissement. La Thaïlande a déclaré que bien qu'elle ait l'esprit ouvert au sujet des négociations,

elle était déçue par les propositions. L'assistance technique n'est pas suffisante, a dit la Thaïlande ; des dispositions spéciales pour les pays en développement doivent être incluses dans tout accord. Les pays en développement doivent avoir la faculté d'imposer des conditions aux investisseurs.

Le délégué du Kenya a dit qu'on entend souvent des déclarations de bonne intention, par exemple, l'apport d'assistance technique et le renforcement des capacités, la flexibilité appropriée pour les PMA et les pays en développement et la prise en compte des intérêts de développement de ces pays comme une incitation au lancement des négociations dans ce domaine. Cependant, le Kenya estime que l'assistance technique et le renforcement des capacités doivent être destinés à la réalisation d'une convergence dans la compréhension des questions avant d'aborder les négociations. Il a ajouté que : « Nous devons également savoir comment les intérêts des pays les moins avancés seront pris en compte avant de commencer les négociations et non pas seulement des déclarations de bonnes intentions.»

Dans leur document, le Canada, le Costa Rica et la Corée ont dit qu'un accord sur l'investissement pourrait compléter le vaste réseau d'accords bilatéraux d'investissement existants. Si le lien entre les accords d'investissement et les flux d'investissement ou entre les accords d'investissement et les courants commerciaux est plus compliqués que le lien entre les flux commerciaux et les règles commerciales, il est indéniable que ces liens existent ou qu'ils ne bénéficieront pas de règles précises sur le plan multilatéral.

Par ailleurs, les trois pays prétendent qu'au fur et à mesure que les pays cherchent à diversifier leurs sources et destinations d'investissement international, un cadre multilatéral d'investissement sera mieux adapté pour compléter le réseau vaste mais moins universel d'accords régionaux et bilatéraux existants.

Les principaux pays développés ont appuyé le document, en particulier son message principal qui se résume au lancement des négociations sur l'investissement à Cancun. Les Etats-Unis, la CE et le Japon étaient en faveur du lancement des négociations sur l'investissement. Les Etats-Unis ont soutenu cette proposition et ont convenu avec le

document que l'échec du lancement des négociations constituerait une occasion perdue d'orienter le climat international d'investissement. Pour les Etats-Unis, un accord sur l'investissement permettrait de traduire les accords bilatéraux dans un contexte multilatéral, de rassurer les investisseurs, entraînant ainsi l'accroissement des investissements et le développement industriel.

L'UE aussi a déclaré qu'elle est d'accord avec une grande proportion du contenu du document. Elle a dit que le mandat du Groupe est de clarifier les questions et non de se mettre d'accord sur celles-ci. Le Japon a fait comprendre que les préoccupations et les points de vue divergents pourraient être abordés durant la phase des négociations et s'attendait à une participation active des pays en développement.

Le Chili aussi estime que les négociations doivent être lancées à Cancun dans le cadre d'un engagement unique. Selon le Chili, bien qu'il y ait des

dispositions d'investissement dans ses accords bilatéraux, elles ne sont pas adéquates. Les règles multilatérales seront bénéfiques aux membres, a-t-il ajouté. Parmi les pays membres qui sont en faveur du lancement des négociations à Cancun figurent : la Hongrie, la Norvège, Taïpei, la Suisse, l'Australie et le Hong Kong.

Le GTCI devrait se réunir le 11 juin pour délibérer sur le projet de rapport du GTCI en prévision de la Conférence de Cancun. Cependant, l'examen du projet de rapport du Groupe de Travail a été bref. Il a été décidé que les membres présentent leurs commentaires sur le projet de rapport au Président au plus tard le 18 juin en vue de rédiger un projet final pour adoption à la fin du mois. S'il y a lieu d'apporter davantage de clarifications ou de changements, le Groupe de Travail pourrait tenir une dernière séance afin de les discuter.

LES DANGERS D'UN ACCORD SUR L'INVESTISSEMENT A L'OMC

Les pays africains peuvent subir un sort pire que la dette

par Tetteh Hormeku, TWN-Africa

Un accord de l'Organisation Mondiale du Commerce, tel que promu par les principales puissances de l'OMC, est susceptible d'entraver le développement social et économique de l'Afrique et d'autres pays africains de manière plus grave que tout autre chose connue par ces pays, suite à la crise de la dette. Les flux des capitaux privés vers ces pays engendrent des sorties considérables de ressources par rapport à celles qui sont associées aux prêts étrangers et peuvent donc occasionner l'instabilité financière et miner la mobilisation des ressources internes aux fins d'activités productives, à moins que ces flux soient gérés grâce à une réglementation prudente. Cependant, c'est précisément les instruments de politique mêmes qui sont nécessaires pour une telle réglementation qu'un accord de l'OMC sur l'investissement cherche à ôter aux gouvernements africains et d'autres pays en développement, à un moment ils en ont le plus besoin.

Ces remarques font partie d'une communication présentée par M. Davis Woodward, un économiste et consultant, lors d'un séminaire de la société civile sur l'investissement tenu à Accra en mai sous l'égide de Oxfam International et Third World Network-Africa.

Dans sa communication, intitulée : les Effets financiers de l'Investissement Etranger Direct, M. Woodward, qui est ancien conseiller économique du Directeur du Royaume-Uni auprès du FMI, a argué que la notion actuelle selon laquelle l'investissement étranger direct est une solution sans risque aux problèmes des pays en développement, est similaire et aussi dangereusement erronée que la façon dont les prêts étrangers à ces pays étaient perçus jusqu'aux années 80 tout juste avant le déclenchement de la crise de la dette.

La perception optimiste des prêts étrangers propagée à l'époque a encouragé les pays en développement à contracter des prêts jusqu'à un niveau insoutenable de

4% de leur Produit Intérieur Brut. Ce niveau insoutenable de dette ensemble avec le drainage des devises étrangères associé au paiement d'intérêt et la chute des prix d'exportation des produits de base (provenant du sur-approvisionnement associé à la crise de la dette) a abouti à un besoin aigu de flux de devise étrangère.

Un processus similaire se produit actuellement avec l'IED, qu'on est en train de promouvoir paradoxalement comme une solution aux problèmes provenant de la crise de la dette. Dans l'ensemble, les flux financiers vers les pays en développement ont augmenté considérablement au cours des années 80 et 90 et ont atteint à l'an 2000 plus de 4% du PIB, un niveau bien supérieur aux niveaux auxquels les dettes des années 80 se sont avérées insoutenables.

La majorité des entrées sont des investissements directs et des valeurs en portefeuille. Le volume d'investissement étranger dans les pays en développement a également augmenté considérablement. Pour l'Afrique subsaharienne, il s'élève à un niveau sans précédent de 34% du PIB.

Pour apprécier la portée des dangers que pose cette situation, Woodward a fait comprendre que sur le plan fondamental, l'IED fonctionne comme un emprunt étranger. L'IED est équivalent au prêt contracté ; le rapatriement ultérieur des capitaux investis est le remboursement du prêt, les profits générés sur l'investissement correspondent au paiement d'intérêt sur les prêts. Conformément au point de vue de la Banque mondiale (exprimé dans sa publication *Global Development Finance*) cela implique que le volume d'IED dans un pays est comme une dette et la différence entre les entrées de nouveaux investissements et les sorties de bénéfice représentent le flux vers le pays d'accueil des investissements.

Cependant, quelques caractéristiques de l'IED le rendent pire que la dette. Deux de ces caractéristiques sont particulièrement très critiques. Tout d'abord, contrairement aux prêts, il n'y a pas d'échéance pour les sorties de fonds, c'est à dire : il n'y a pas de calendrier convenu au préalable pour le remboursement du principal et l'intérêt à des taux fixes. Plutôt, les sorties relatives à l'IDE dépendent de la performance commerciale des investissements. Il y aura des rapatriements de bénéfice aussi longtemps que l'investissement est rentable.

En deuxième lieu, le taux de rentabilité des IED est de loin plus élevé que le taux d'intérêt prélevé même sur les prêts commerciaux. Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux moyen de rentabilité des IED dans les pays en développement est d'environ 16 à 18 % par an. Dans les pays de l'Afrique Subsaharienne le taux est encore plus élevé, soit 24 à 30% par an. Etant pauvres les pays africains sont considérés comme des lieux d'investissement à haut risque et exigent donc des taux de rendement plus élevés pour attirer les investissements. Ce qui est contraire aux taux d'intérêts concessionnaires dont bénéficient ces pays auprès des banques pareilles à la Banque mondiale et d'autres gouvernements, à plus forte raison qu'ils sont pauvres.

Tout cela implique que pour un pays africain, l'IED est comme un prêt étranger à un taux d'intérêt de 34% par an. Un tel pays fait face à une sortie nette de devise étrangère potentiellement dangereuse sous forme de bénéfices rapatriés à des taux si élevés. Pour éviter cette situation, le pays a besoin d'attirer de nouveaux investissements pour couvrir les profits sur les investissements existants et ces derniers entraînent de nouveaux dangers en matière de sorties de capitaux qu'il faudra combler en attirant de nouveaux investissements. Par conséquent le stock d'investissement augmente en tandem.

Selon l'argument de M. Woodward, pour l'Afrique c'est comme emprunter à un taux de 24 à 34% par an et laisser les intérêts s'accumuler. Ce taux d'accroissement de l'ensemble des investissements étrangers dépasse de loin toute capacité vraisemblable de toute économie africaine de soutenir les obligations, qu'elles soient évaluées en fonction du taux de croissance du PIB ou des exportations ou de l'ensemble des investissements productifs. Seul un économiste brave de la Banque mondiale peut envisager un taux annuel de croissance de PIB de 24 à 34% dans un pays africain.

L'on peut penser que la situation illustrée ci-dessus peut être contrecarrée par les avantages tant vantés de l'investissement étranger comme l'accroissement de la production, des exportations, ainsi de suite. Toutefois, dans ce cas aussi, la situation n'est pas réconfortante. Selon M. Woodward, toute contribution que l'IED peut apporter à cet égard, dépend d'un ensemble de considérations dont la plupart ne relèvent pas du contexte de l'Afrique et d'autres pays en développement.

Ces considérations dépendent de si l'investissement étranger sert tout simplement à acheter une entreprise existante dans le pays, comme c'est le cas des privatisations sans fin dans les pays africains ou s'il sert à construire une nouvelle entreprise. Une autre considération dépend de si les produits de l'entreprise (rachetée ou nouvellement construite) sont destinés à l'exportation ou au marché local.

Les avantages de l'IED dans un pays sont liés au type de combinaison de considérations mis en œuvre. L'investissement étranger utilisé pour acheter une entreprise existante en vue d'une production sur le marché local (par exemple la privatisation des régies des eaux) fait passer le droit de propriété du contrôle local aux étrangers, et quelle que soit la somme de devise investie, elle sera compensée par les profits générés en monnaie locale sur le marché local. Ces bénéfices sont ensuite rapatriés en devise, créant ainsi des problèmes de devise étrangère.

Parmi les différentes combinaisons possibles, la seule situation dans laquelle les pays africains (et les autres pays en développement) peuvent avoir des avantages nets est le cas où l'investissement étranger sert à construire une nouvelle entreprise tournée vers l'exportation. Même dans ce cas, cela dépendra du type d'exportation. Les exportations dans les secteurs traditionnels tels que les minéraux, les produits agricoles et les textiles - qui sont les principaux produits d'exportation de la plupart des pays à faible revenu et des pays à revenu moyen faible qui constituent l'Afrique, ont tendance à avoir des effets sur les cours mondiaux. Par conséquent, même si un pays donné peut bénéficier à court terme, l'effet ultime en matière de réduction des cours mondiaux de ces produits de base reviendra hanter tous les pays.

M. Woodward présente une vue d'ensemble qui découle de la situation décrite ci-dessus pour les pays africains comme suit :

Les stocks d'IED ont atteint un niveau sans précédent de 34% du PIB ; ils se sont accru à un taux annuel de 14,5% plus rapide que le PIB entre 1995 et 2000, ils doivent s'accroître à un taux plus rapide afin d'éviter les effets néfastes des transferts vers l'extérieur ; avec un taux de croissance pareil à celui de 1995 - 2000, les IED atteindront 50% du PIB en 2003 et vont doubler tous les cinq ans. Tout ceci pose des questions de sustentation et des sorties de ressources de l'Afrique.

Pourtant, malgré cette croissance vertigineuse, les IED en Afrique vont dans les secteurs qui ont des

effets négatifs puisque la majorité des IDE se retrouve au niveau de la privatisation des services destinés à la consommation locale qui ne peut assurer des recettes en devise. Par ailleurs, l'IED tourné vers l'exportation se produit dans les secteurs - exportation de matières premières - qui contribuent à l'encombrement du marché et font baisser les prix.

Ainsi, pour l'Afrique cette course à l'IED semble la rapprocher davantage des ravages de la crise continue de la dette. Pour éviter cette crise, les pays africains et les autres pays en développement ont besoin des politiques qui leur permettront de choisir les secteurs de l'économie qui doivent bénéficier de l'IED, de maintenir l'équilibre entre l'IED qui crée de nouvelles capacités et celui qui rachète les entreprises existantes, et assurer des liens positifs avec le reste de l'économie, à travers des politiques comme les exigences de contenu local, les exigences de performance et le partenariat. Il faudra aussi leur permettre de limiter le flux d'investissement à la capacité de production de l'économie.

C'est précisément ces politiques qui risquent d'être interdites ou considérablement réduite dans l'accord proposé sur l'investissement à l'OMC. Au centre de l'accord proposé se trouve une tentative d'accorder à l'investisseur étranger le droit d'entrer dans une économie et dans n'importe quel secteur de son choix et d'empêcher les gouvernements de poser des conditions à l'investisseur étranger pour qu'il ne fonctionne pas de manière à miner mais à supporter le développement de l'investissement et de la capacité économique interne.

Si les pays africains et les autres pays en développement conviennent de la conclusion d'un tel accord, en d'autres termes, si lors de la Conférence ministérielle de Cancun, ces pays permettent le lancement d'un accord sur l'investissement à l'OMC, ils s'exposeront à une répétition de la crise de la dette dont l'effet est encore ressenti.

Pire encore, pour faire la paraphrase de la dernière comparaison entre l'IED et la crise de la dette faite par David Wood : lorsque la prochaine crise arrivera, ces pays et institutions qui obligent les pays africains à convenir d'un accord vont probablement soudain identifier la mauvaise gestion africaine et d'autres syndromes comme la cause.

(* La communication de Woodward a suivi une autre communication sur les pays en développement en

général qu'il a présentée à Genève en mars. Ces communications sont fondées sur son ouvrage intitulé: *The Next Crisis* publié par Zed Books)

Les Groupes de la Société Civile africaine s'opposent aux négociations sur l'investissement à l'OMC

Lors de leur réunion qui s'est tenue à Accra du 14 au 16 mai 2003, les organisations de la Société civile africaine ont adopté une déclaration qui s'oppose au lancement de négociations sur l'investissement à l'OMC. La réunion a été organisée par Third World Network et Oxfam International. Les organisations de la société civile sont également tombées d'accord sur un certain nombre d'initiatives pour améliorer le niveau de la mobilisation du public et travailler avec les gouvernements afin de s'assurer que la Conférence ministérielle de Cancun ne lance pas de négociations sur l'investissement et les soi-disant Questions de Singapour sur la politique de concurrence et la transparence dans les marchés publics. Le groupe a également retenu le 10 juillet a été retenu comme journée d'action contre les négociations sur l'investissement et d'autres nouvelles questions à l'OMC. Voici la déclaration issue de la réunion :

Nous, membres des organisations de la société civile africaine, en accord avec les organisations de nombreux autres pays développés et en développement, rejetons carrément le lancement de négociations sur l'investissement et les autres questions de Singapour pendant la Conférence ministérielle qui se tiendra à Cancun en septembre prochain.

La réunion a rassemblé un éventail élargi de groupes de la société civile, y compris des groupes intervenant dans les domaines de l'environnement, du développement, des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire, du genre, des questions des communautés autochtones ainsi que des groupes sociaux et religieux.. Nous nous sommes réunis pendant plus de trois jours à Accra, au lendemain d'autres rencontres similaires qui se sont tenues à Genève et à Brasilia, et dans le contexte d'un unilatéralisme et d'un expansionnisme impériaux extrêmes qui se manifestent dans l'escalade de la mondialisation militaire, et nous avons tiré les conclusions suivantes.

Les organisations de la Société civile de par le monde ont remis en cause les tentatives antérieures de négociation d'un accord multilatéral sur l'investissement, y compris l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) avorté, compte tenu du fait que ces accords cherchent avant tout à protéger l'investisseur et n'abordent pas de manière adéquate la réduction de la pauvreté, le développement durable et la responsabilité des sociétés.

Les discussions au niveau des Groupes de Travail de l'OMC jusque lors sur les liens entre le commerce et l'investissement indiquent que quelques membres de l'OMC tels l'UE, les Etats-Unis et le Japon s'intéressent exclusivement à garantir davantage de droits aux investisseurs multinationaux, des droits qui leur permettront d'être à l'abri des décisions nationales relatives aux priorités de développement, aux politiques macroéconomiques, aux directives environnementales et à la mise en œuvre des normes et droits internationaux ayant trait aux droits de l'homme.

La plupart des pays développés se sont servis des outils de politique, tels que les exigences de performances, pour s'assurer que les investissements dans le pays contribuent au développement des industries embryonnaires, améliorent la capacité d'exportation et favorisent le transfert de technologie dans le pays; et pourtant de nombreux pays développés cherchent actuellement à « repousser du pied l'échelle de développement » en privant les pays en développement de leur droit de mettre en place des politiques

similaires. Cette tendance risque de compromettre les efforts des pays africains et d'autres pays en développement.

Les règles internationales de protection de l'investisseur existant dans le cadre de l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord et des centaines d'accords bilatéraux sur l'investissement ainsi que dans les dispositions des contrats et des accords de prêts sont évoquées pour remettre en cause les gouvernements et revendiquer des compensations au titre des actions gouvernementales qui sont essentielles à la réalisation d'un avenir juste et durable. C'est un problème qui concerne à la fois les pays développés et les pays en développement. Les investisseurs introduisent actuellement de nouvelles revendications auprès des organismes internationaux d'arbitrage à un taux alarmant.

Bien qu'il soit évident que les attributions de réglementation des gouvernements – et de ce fait, les programmes de développement des pays africains et des pays du Sud – sont menacées, il existe peu de preuves empiriques qui suggèrent que l'adoption des modèles de règles qui protègent les investisseurs actuellement en cours de discussion à l'OMC et de négociation dans la Zone de libre-échange des Amériques et ailleurs améliorera le niveau ou la qualité du flux d'investissement.

L'Afrique est la victime des menaces qui se posent au développement national. Le développement et l'imposition des règles d'investissement qui suppriment le rôle de surveillance nationale et la réglementation des entrées et des sorties de capitaux vont exacerber les déséquilibres financiers dont souffrent les pays africains à cause de l'adoption des politiques d'ajustement structurel. Des politiques similaires ont, dans une large mesure, contribué aux krachs financiers qu'ont connu les 'marchés émergents' de l'Asie en 1998. Un accord de l'OMC sur l'investissement qui privilégie la libération et la protection de l'investisseur et la réduction de l'autonomie des gouvernements en matière de politique rapprocherait les dangers de ces crises financières du seuil de l'Afrique. Le niveau des catastrophes sociales et économiques qui vont accompagner ces crises rendront celles de l'Asie insignifiantes.

C'est la raison pour laquelle les organisations de la société civile africaine et les gouvernements se trouvent à l'avant-garde de la résistance contre la question d'investissement et d'autres nouvelles questions – en particulier les marchés publics, la politique de concurrence et la facilitation du commerce – à l'OMC depuis la tenue de la Conférence ministérielle de Singapour en 1996. La position des gouvernements africains continuera d'être d'une importance capitale pour la conclusion d'un accord sur l'investissement et les autres questions de Singapour à l'OMC. Compte tenu du fait qu'une décision sur les négociations des questions de Singapour à Cancun ne peut être prise que sur la base d'un consensus explicite, les pays africains, à titre collectif ou individuel, disposent des moyens pour défendre les intérêts de leurs populations, en luttant contre le lancement des négociations sur ces questions.

Nous réitérons que l'OMC n'est pas le forum approprié pour les pourparlers sur l'investissement au niveau mondial. L'investissement n'est pas une question commerciale. Par ailleurs, les déséquilibres et les abus de pouvoir à l'Omc dont on se sert toujours pour agir contre les intérêts des pays africains et d'autres pays en développement garantiront que l'accord d'investissement qui pourrait être adopté à l'Omc ne serait pas dans l'intérêt des pays en développement, mais favorisera les intérêts des principales économies développées et de leurs grandes sociétés. Ces déséquilibres et abus expliquent la raison pour laquelle l'OMC se trouve dans une crise, car elle ne fait pas de progrès en ce qui concerne les questions qui préoccupent les pays en développement et de nombreuses autres régions du monde. C'est la raison pour laquelle si l'on ajoute les questions de Singapour (investissement, concurrence, transparence dans l'achat public et facilitation du commerce) à un programme déjà chargé, l'OMC se trouvera dans l'incapacité d'entreprendre les réformes et le ré-équilibre nécessaires.

Enfin, les négociations sur l'investissement et les autres questions de Singapour à l'Omc aboutiraient aux règles dont les pays en développement en particulier n'ont pas besoin et qu'ils ne peuvent pas s'offrir.

Nous demandons donc aux membres de l'Organisation mondiale du commerce de:

* rejeter formellement le lancement des négociations sur l'investissement et les autres questions de Singapour lors de la Conférence ministérielle de Cancun qui aura lieu en septembre prochain ;

* rejeter l'accord d'investissement du type NAFTA/AMI, et les propositions d'accords similaires, prévues dans l'Accord de Partenariat économique ACP/UE de Cotonou, ainsi que la Loi Américaine sur la Croissance et les Possibilités Économiques en Afrique (AGOA).

Nous invitons les gouvernements africains à :

*s'unir en tant que leaders en vue de contrecarrer toute tentative de lancer les questions de Singapour à Cancun ;

* Promouvoir la participation des citoyens et des organisations de la société civile internes en tant que seul moyen viable pour assurer le développement continental et national durable et équitable et pour l'intégration régionale ;

* consolider leurs efforts en vue d'élaborer et de promouvoir des stratégies appropriées de développement aux niveaux national, régional et continental en tant que défi aux régime et institutions commerciaux dominants actuels ;

*aborder la question d'investissement principalement sous l'angle de la mobilisation des ressources internes pour améliorer la capacité de production des acteurs économiques africains, le bien-être humain et écologique de l'Afrique et les opportunités économiques et sociales des citoyens africains

La CEDEAO fait marche arrière afin de renforcer les actions de l'ACP pendant les négociations difficiles à l'UE

par Gyekye Tanoh, TWN-Africa

La CEDEAO est effectivement revenue sur la déclaration qu'elle avait faite le 24 avril, selon laquelle elle est disposée à poursuivre les négociations d'un accord de partenariat économique régional avec l'Union européenne.(UE).

La déclaration en question aurait rompu les rangs avec le reste du Groupe des pays ACP, dont l'objectif stratégique est d'établir l'unité et la solidarité au sein du groupe et de rechercher les ressources qui lui permettront d'abord de résoudre les problèmes de déséquilibres structurels dans ses rapports avec l'UE – son objectif fondamental – et ensuite du cadre d'accords ultérieurs entre les régions de l'ACP, telles que la CEDEAO, et l'UE (voir ATA, No. 8).

Les Accords de partenariat économique (APE) entre les régions de l'ACP et l'UE mettront en place des zones de libre-échange fondées sur la réciprocité entre les parties concernées ; à titre d'exemple, l'accès égale et réciproque aux marchés des uns et des autres. A l'heure actuelle, les pays ACP ont un accès préférentiel non-réciproque aux marchés de l'UE en faveur de nombreux produits d'exportation des pays ACP. L'accord de Cotonou prévoit le cadre de restructuration et de ré-négociation des rapports commerciaux ACP-UE et de leur mise en œuvre au plus tard en l'an 2008.

Au cours d'une série de rencontres importantes ACP et ACP-UE tenues entre le 10 et le 17 mai, la CEDEAO s'est jointe aux autres régions et pays ACP pour affirmer que le commencement des

négociations sur l'APE (appelé couramment 'Phase 2' des négociations entre les régions ACP – telles que la CEDEAO elle-même – et l'UE dépend de la réalisation des engagements formels sur les questions d'intérêts pour États ACP ainsi que sur les principes et objectifs de l'APE (Phase 1). Ces affirmations énoncent de nouveau et renforcent le mandat de négociation de l'ACP et la cohérence politique nécessaire pour sa mise en œuvre. Cette cohérence a été sérieusement menacée par la déclaration de la CEDEAO en avril, qui a été bien accueillie par l'UE car elle lui permet de justifier la réduction de la Phase 1 à des consultations informelles et d'exiger la signature des APE en vue de créer des zones de libre-échange avec des groupements plus restreints, à savoir les régions et pays, au sein des pays ACP.

L'empressement de l'UE de contourner la Phase 1 et de mettre en œuvre la Phase 2 ne cadre pas avec les problèmes et le manque de progrès constatés au niveau des négociations de l'Accord de Cotonou depuis leur lancement le 27 septembre dernier. Lors des réunions tenues à mi-mai, les différents organes de l'ACP ont précisément identifié cette attitude de l'UE comme étant à l'origine des problèmes rencontrés dans les négociations et comme une menace aux besoins de développement des pays et régions de l'ACP.

Le 12 mai, les responsables supérieurs nationaux et régionaux de l'ACP ont publié une déclaration après la réunion de trois jours qui s'est tenue à Bruxelles. Cette déclaration a noté « les divergences entre les deux parties (ACP et UE) au niveau des négociations sur les questions ayant trait à la Phase 1 et a maintenu, entre autres, que les APE ne détourneraient pas les ressources prévues pour le développement ».

Avant et après cette réunion, respectivement le 10 et le 15 mai, les chefs des organisations d'intégration régionale de l'ACP, et le Conseil des Ministres de l'ACP ont mis en relief les désaccords sur le statut des négociations de la Phase 1 et la nécessité d'étudier en détail et de prévoir les ressources financières supplémentaires dont ont besoin les pays ACP pour s'ajuster et se restructurer pour pouvoir relever les défis que pose un accord de libre-échange fondé sur la réciprocité.

Pour l'ACP, le lien entre la structure/les procédures de négociations et le contenu des négociations est explicite et d'une importance pratique capitale. A titre d'exemple, la minimisation par l'UE de l'importance et des résultats de la Phase 1 lui permet aussi de minimiser la question de ressources additionnelles. Elle maintient que le Fonds Européen de Développement, dans son état actuel, peut absorber les coûts d'ajustement, d'où la préoccupation de « l'ACP que les ressources prévues pour le développement ne soient détourné au profit des APE ».

Les responsables de l'ACP ont fait remarquer que la structure de prise de décision sur les allocations et les décaissements ainsi que le régime FED généralement non-transparent et injustifiable posent déjà un problème.

Ces responsables soutiennent que les allocations du FED reflètent souvent les priorités de l'UE plutôt que celles des pays ACP. Les domaines qui préoccupent le plus les pays ACP bénéficient d'allocations dérisoires. Les secteurs commercial et agricole ne reçoivent que 0,1 % et 1,1 % respectivement pour leur développement. Par contraste, le mois d'avril dernier l'UE a unilatéralement décidé d'allouer un milliard d'euro – soit 7,5 % de l'ensemble des FED – pour la mise en place d'infrastructures d'eau et pour les réformes du secteur des services dans les pays ACP. Les analystes et les ONG européennes oeuvrant dans le domaine du développement prétendent que ce fonds destiné à la mise en place d'infrastructures d'eau vise à promouvoir et à engager le programme de privatisation du secteur d'eau de l'UE – qui se reflète dans leurs demandes auprès des pays en développement au niveau du processus AGCS à l'OMC – dans les pays ACP; et les sociétés multinationales de l'UE sont les mieux placées pour en tirer le maximum de profit.

Ainsi, le différend constaté au niveau des procédures de négociations se trouve au cœur même de la manière dont on accorde l'attention aux questions de fond, ou de la manière dont celles-ci sont reléguées au second plan. L'UE combine parfois un langage flexible à un langage peu flexible, sinon d'intransigeance absolue dans son approche des procédures de négociations. Un langage flexible s'est avéré une tactique qui en vaut la peine, et qui permet la distorsion et la minimisation des difficultés collectives et régionales de l'ACP en vue de

promouvoir un programme unilatéral en faveur de l'UE.

Comment peut-on mieux expliquer la joie de l'UE vis-à-vis de la position adoptée par la CEDEAO comme «un signe manifeste de son processus mûr d'intégration régionale», au même moment où la pression exercée par l'UE compromet non seulement la solidarité de l'ACP en général mais aussi de la CEDEAO elle-même – et de ce fait, le programme d'intégration régionale mis au point par la CEDEAO elle-même ?

L'intégration régionale est en fait ce qui est en jeu au niveau de l'accord ACP-UE de Cotonou. M. Kevin

Watkins d'Oxfam a récemment appelé l'attention sur la guerre que font les grandes puissances économiques, telles que les Etats-Unis et l'UE, pour détruire les possibilités d'un véritable multilatéralisme dans le commerce international. Dans cette guerre, « le sabotage téléguidé constitue le moyen privilégié de destruction ».

Il reste à voir si le moteur d'unité et de solidarité de l'ACP ne sera pas détruit par le déploiement unilatéral par l'UE de sa panoplie d'armes d'intimidation et de corruption dont elle dispose dans son arsenal de commerce international.

Dossier de Campagne:

DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE NAIROBI SUR L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

Nairobi, le 29 mai 2003

Les groupes de la société civile venant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe, du Canada et de la Nouvelle Zélande se sont réunis à Nairobi du 27 au 29 mai 2003 en vue d'examiner, d'analyser et d'échanger des points de vue sur l'impact de la mondialisation néo-libérale, en particulier sur les pays du Sud, qui se manifeste au niveau de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), et sur la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra à Cancun.

L'OMC n'est pas seulement une institution qui s'intéresse à l'exportation et à l'importation de marchandises ; elle empiète de plus en plus sur le droit de contrôle démocratique et à l'accès des populations aux ressources et à la capacité des gouvernements de réglementer les politiques sociales et économiques et de formuler des programmes de développement humain.

L'AGCS représente un instrument puissant et totalement inacceptable qui limite l'espace de politique et l'accès des populations aux services qui sont fondamentaux aux moyens de subsistance et au développement économique des populations.

Les pays africains et les autres pays en développement sont obligés, grâce à l'AGCS, d'adopter des politiques qui ont eu des conséquences négatives sur les populations et les communautés. La libéralisation du type AGCS dans des secteurs, tels que l'eau en Afrique du Sud et au Ghana, l'électricité en Indonésie et en Californie, les services de radio-diffusion en Nouvelle Zélande, les chemins de fer au Royaume-Uni et la libéralisation financière qui a provoqué la crise en Asie de l'est et du sud-est, constituent des expériences réelles qui réfutent ses soi-disant bénéfices à en tirer, avancés par les partisans du néo-libéralisme, à savoir le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, les bailleurs de fonds et les sociétés.

Nous, les organisations de la société civile, nous opposons à l'AGCS, aux engagements existants et aux tentatives d'adopter d'autres engagements.

Nous invitons donc les gouvernements des pays en développement à :

partager toutes les informations et tous les documents nécessaires, et à oeuvrer ensemble avec leur société civile en vue de mettre au point des politiques qui répondent aux besoins de leurs citoyens ;

promouvoir, protéger et revendiquer de nouveau l'espace de politique du Sud ; à procéder à un examen dans le but de d'annuler les engagements actuels et de ne pas faire d'autres engagements au cours des négociations actuelles de l'AGCS. Il n'y a aucune preuve que l'AGCS attirera des investissements productifs. Au contraire, les pays en développement perdent ce qu'ils détiennent actuellement.

partager les informations pertinentes et oeuvrer ensemble en vue d'améliorer leur capacité de négociation afin d'éviter toute intimidation au cours des forums multilatéraux et bilatéraux.

A cette fin, nous demandons aux gouvernements des pays du Nord de mettre fin à leur manipulation et à l'abus des processus bilatéraux et multilatéraux.

Nous nous engageons à poursuivre la mise en place de la solidarité au niveau mondial dans notre lutte commune contre les programmes actionnés par les sociétés et imposés par les pays du Nord. Nous réaffirmons en outre notre engagement au réseautage pour nous assurer que nos gouvernements protègent les intérêts de nos populations.

Signataires :

Action Aid, Ouganda
 Alternative Information and Development Centre, Afrique du Sud
 ARENA, Nouvelle Zélande
 Business Watch, Indonésie
 Center for International Environment Law, Suisse
 Consumer Information Network, Kenya
 11.11.11, Belgique
 Equations, Inde
 Food Rights Alliance, Ouganda
 Gender and Trade Network in Africa
 Institute for Global Justice, Indonésie
 Institute of Economic Affairs, Kenya
 International Gender and Trade Network-Asie
 Lawyers Environmental Action Team, Tanzanie
 MWENGO, Zimbabwe
 Polaris Institute, Canada
 REBRIP, Brésil
 SEATINI, Ouganda
 SEATINI, Zimbabwe
 SodNet, Kenya
 Tanzania Gender and Networking Programme, Tanzanie
 Third World Network Africa, Ghana
 Trade Watch, Kenya
 World Development Movement, Royaume-Uni

Realisé par l'Unité d'Economie Politique, Third World Network-Africa. TWN-Africa est coordinateur du Réseau d'Afrique sur le Commerce. Pour d'amples informations, veuillez contacter TWN-Africa, B.P. 19452, Accra-North, GHANA Tel. 233 21-511189/503669

E-mail : contact@twnafrica.org Website : www.twnafrica.org